



Le député UDI Rudy SALLES demande le retrait de l'article 33 du projet de loi de programmation militaire

Depuis le 17 septembre 2013, [le député UDI des Alpes-Maritimes Rudy SALLES](#) partage "*la crainte des anciens supplétifs concernant la loi de programmation militaire*". Un certain nombre d'anciens supplétifs, notamment ceux de souche européennes, réclament le retrait ou l'abrogation de l'article 33 du projet de loi de programmation militaire. Le député UDI a donc par conséquent interpellé le Gouvernement [dans le cadre d'une question écrite](#) et s'est fait le relais des associations, notamment de l'Union nationale laïque des anciens supplétifs (UNLAS) auprès du ministre délégué aux anciens combattants.



"Des supplétifs de souche européenne ont servi en qualité de harkis en Algérie. Ces hommes, européens nés en Algérie, ont combattu aux côtés d'hommes issus des communautés autochtones de souche arabo-berbère. L'adoption de la Constitution de la Ve République en 1958 a donné un même statut de droit civil à ces deux catégories de supplétifs. Or l'article 33 de ce texte de loi rétablirait le critère d'appartenance à la population de statut civil de droit local, pour l'attribution de l'allocation de reconnaissance aux membres des formations supplétives engagées aux côtés de l'armée française lors de la guerre d'Algérie. L'Union nationale laïque des anciens supplétifs (UNLAS) sollicite aujourd'hui l'abrogation de cet article afin que tous les supplétifs soient traités avec la même équité" écrit le député centriste.